



Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires - 10 juin 2009

- Rapports du Collège de la gérance et du Conseil de Surveillance.
- Rapports des Commissaires aux Comptes.

Du ressort de la partie ordinaire de l'Assemblée

- Approbation des comptes de l'exercice 2008.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008.
- Affectation du bénéfice et fixation du dividende.
- Modalités de paiement du dividende, en numéraire ou en actions.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Nils Christian Bergene comme membre du Conseil de Surveillance.
- Autorisation à donner au Collège de la gérance concernant un programme de rachat par la société de ses propres actions.
- Approbation de conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce.

Du ressort de la partie extraordinaire de l'Assemblée

- Délégation de compétence au Collège de la gérance à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit par incorporation au capital de bénéfices, de réserves ou de primes.
- Délégation de compétence au Collège de la gérance à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance sans droit préférentiel de souscription mais avec droit de priorité (sauf en cas de placement privé).
- Délégation de compétence au Collège de la gérance à l'effet d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le nombre de titres à émettre lors d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.
- Autorisation de procéder à l'émission de valeurs mobilières, sans droit préférentiel de souscription, en fixant le prix d'émission, avec une décote maximale de 15 % en cas de droit de priorité ou, avec une décote maximale de 8 % en l'absence de droit de priorité (en placement privé).
- Autorisation à donner au Collège de la gérance à l'effet de consentir aux salariés de la société et du groupe ainsi qu'aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe (hors associés-gérants de Rubis) des options de souscription d'actions.
- Autorisation à donner au Collège de la gérance pour procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre aux salariés de la Société et du Groupe ainsi qu'aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe (hors associés-gérants de Rubis).
- Autorisation à donner au Collège de la gérance conformément à l'article L. 225-129-6, à l'effet d'augmenter le capital dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.
- Délégation à donner au Collège de la gérance à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-3 et suivants du Code du travail et à l'effet de leur attribuer gratuitement des actions ou autres titres donnant accès au capital.
- Modification des articles 20 et 27 des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.